

**La pluriactivité au risque de la précarité:
singularités des rapports au travail et à l'emploi dans les activités rurales.
Une étude menée en Languedoc-Roussillon.**

Auteurs : Fiorelli Cécile¹, Tallon Hélène², Dufour Annie³, Moity-Maizi Pascale⁴, Massein Guillaume⁵, Pigache Maxime⁶, Cadier Chloé⁷

Coordonnées :

¹ INRA, UMR 1273 Métafort, F-63122 Saint-Genes Champanelle, France ; 04 73 62 45 08 ; cecile.fiorelli@clermont.inra.fr

² Hameau d'Ichis, 34390 Prémian, France ; 06 80 67 65 51 ; htallon@gmail.com

³ ISARA-Lyon/Laboratoire d'études rurales, Umr 2007.03.123 - 23 rue Jean Baldassini, 69364 Lyon cedex 07 annie.dufour@isara.fr

⁴ Montpellier Supagro, Institut des régions chaudes, 1101 Av Agropolis, BP 5098, 34093 Montpellier Cedex 5 ; 04 67 61 70 04 ; maizi@supagro.inra.fr

⁵ ADDEARG, 20 route de Nîmes, 30190 St Geniès de Malgoirès ; 04 66 63 18 89 ; addearg@wanadoo.fr

⁶ ADEAR 11, 10, allée des marronniers, 11300 LIMOUX ; 04 68 31 09 05 ; adear.11@free.fr

⁷ AIRDIE, Parc d'activités Millénaire 2, Immeuble le Phénix, Bât 9, 1350 avenue Albert Einstein
34000 Montpellier ; 04 67 15 00 10 ; ccadier@airdie.org

auteur correspondant : FIORELLI, Cécile

Mots-clés (5 max.) : Pluriactivité, activités rurales, précarité, rapport au travail, emploi

PSDR Languedoc Roussillon

Projet INTERSAMA (Insertion Territoriale des Systèmes d'Activités des Ménages Agricoles)

1. Résumé de la communication (400 mots max)

Dans un contexte de crise économique et sociale, les situations de pluriactivité constituent une option de plus en plus souvent envisagée par des actifs de zones rurales pour travailler. Les politiques de soutien à la création d'activités sont hésitantes vis-à-vis de ces formes de travail qualifiées d'atypiques, au regard de l'emploi salarié à temps plein et à durée déterminée, et parfois jugées de précaires. L'objectif de la communication est de montrer en quoi la pluriactivité peut être source d'intégration professionnelle ou au contraire de précarité.

Pour analyser les relations entre pluriactivité et précarité, nous avons mis en perspective une étude des points de vue d'acteurs travaillant dans 30 organisations d'appui à la création d'activité, et une étude des points de vue de 23 pluriactifs sur leur situation professionnelle. La précarité du travail est analysée sous 2 angles : la sécurité matérielle et les satisfactions apportées par les activités. Les études ont été menées en Languedoc-Roussillon, région marquée par son attractivité, sa pauvreté mais aussi l'importance de la création d'activité, de la pluriactivité et du chômage.

Nos travaux montrent que les liens entre pluriactivité et précarité ne sont pas systématiques ni du point de vue des organisations en appui à la création d'activité, ni du point de vue des pluriactifs eux-mêmes.

Les organisations considèrent la pluriactivité soit comme source de précarité, soit comme un moyen de lutter contre la précarité du travail. Leur argumentation n'est fondée que sur les aspects liés à la sécurité matérielle conférée ou non par les activités : revenu, protection sociale, projection dans l'avenir. Aucune ne fait référence aux satisfactions éprouvées dans le travail. Les organisations considérant la pluriactivité comme un moyen de lutter contre la précarité ont une approche contextualisée de la pluriactivité dans des territoires ruraux éloignés des pôles urbains où l'emploi salarié est rare, et dans des filières où les revenus sont faibles ou incertains.

Les pluriactifs évaluent leur situation professionnelle selon les deux dimensions de la sécurité matérielle et des satisfactions éprouvés dans le travail. Les activités combinées ne contribuent pas de manière équivalente ou simultanée à ces deux dimensions, chacune d'elle pèse plus ou moins dans le choix de leurs activités.

Cette recherche permet de proposer de nouveaux repères pour orienter l'accompagnement des pluriactifs, afin d'aider les pluriactifs à trouver les compromis les plus satisfaisants pour eux-mêmes. Elle contribue à une réflexion non normative sur le travail et sur la question de la précarité en lien avec les formes de reconnaissance et les valeurs portées par le travail.

2. Communication

Introduction

Dans le contexte français de crise économique et sociale, les situations d'auto-emploi, c'est-à-dire de création de son propre emploi, et de pluriactivité, c'est-à-dire de combinaison de plusieurs activités professionnelles salariées ou non, constituent des options de plus en plus souvent envisagées par les actifs des zones rurales pour mener une activité professionnelle. Or, en zone rurale, les difficultés du secteur agricole conjuguées aux évolutions actuelles du travail forment un contexte favorable au développement de situations de précarité : défauts dans la prise en charge de la protection sociale à l'intérieur des systèmes pluriactifs complexes, marchés restreints contraignant les possibilités de revenus, développement d'un secteur tertiaire fortement appuyé sur un emploi féminin à temps partiel et peu qualifié, le tout couplé à l'arrivée de personnes exclues ou en rupture avec le marché du travail urbain (Tallon 2009). La notion de précarité s'est diffusée dans le discours institutionnel depuis une dizaine d'années et est étroitement liée aux transformations de la société salariale. Plus qu'à la notion de manque, la précarité renvoie à la notion d'incertitude, d'incapacité à anticiper l'avenir et le devenir des systèmes productifs (Billiard *et al.* 2000). Elle imprègne fortement les orientations des politiques de soutien à la création d'activité, très hésitantes sur l'appui au développement de formes d'activités qui s'éloignent des formes protectrices en place. Mais ces formes de travail, dites atypiques au regard de l'emploi salarié à temps plein et à durée déterminée, sont-elles réellement précaires ? Quelle intégration professionnelle permettent-elles ? La pluriactivité est-elle une façon de faire face à la précarité ou mène-t-elle vers la précarité ? La caractérisation de la précarité du travail fait débat au sein de la sociologie. Ces débats reflètent-ils les points de vue des porteurs de projet pluriactifs ? Et ceux des acteurs en charge de l'appui aux porteurs de projet dans les territoires ruraux, à l'interface entre l'individu en prise avec la réalité quotidienne de son activité, et les politiques économiques auxquelles ils doivent se référer ?

Pour répondre à ces questions, nous avons cherché à identifier les perceptions de la précarité par des pluriactifs et des accompagnateurs ou responsables d'organisation de soutien à la création d'activité de la Région Languedoc-Roussillon. Par pluriactivité, nous entendons le fait de combiner plusieurs activités agricoles ou non, exercées à titre indépendant ou salarié, permanentes ou saisonnières. Pour repérer cette précarité dans les systèmes d'activité et les discours qui nous étaient présentés, nous nous sommes appuyés sur la grille d'analyse du sociologue Serge Paugam (2000). Paugam caractérise la précarité du travail en distinguant rapport à l'emploi et rapport au travail. Le rapport à l'emploi fait référence à la possibilité de couvrir ses besoins matériels par l'activité exercée, d'avoir accès à une protection sociale à long terme, et donc de pouvoir se projeter dans l'avenir. Le rapport au travail quant à lui, renvoie à la satisfaction que la personne retire de la rémunération de son travail, à la qualité des relations tissées dans le travail et à la reconnaissance qui en est issue, enfin à l'épanouissement et à l'affirmation de soi engendrés par la réalisation d'un travail.

Après avoir présenté le contexte régional et les enquêtes mobilisées dans cet article, nous montrons les différences de point de vue relevées sur les relations entre pluriactivité et précarité, chez les acteurs des organisations en charge de l'appui aux projets pluriactifs, puis chez les pluriactifs.

Une étude menée en Languedoc Roussillon auprès d'organisations en charge de l'appui à la création d'activité et auprès de pluriactifs

La région Languedoc-Roussillon est une région du Sud de la France, paradoxalement très attractive mais pauvre : la croissance démographique est forte, d'environ 1.4% par an en moyenne depuis l'an 2000 alors qu'en France la croissance n'est que de 0.7% par an. L'Hérault est le département avec la plus forte croissance : 1.6% par an entre 1999-2006¹. Mais on y trouve en 2009 un PIB par habitant le plus faible de France métropolitaine avec la Picardie, 22 984 € contre 29 574 € pour la France².

Le taux de chômage est le plus élevé de la métropole, supérieur depuis 2011 à la région Nord Pas de Calais (13,1 % au 4^{ème} trimestre 2011 vs 9,4 % en France métropolitaine), et il a connu la progression la plus forte depuis deux ans³.

Fin décembre 2009, plus de 115 400 foyers bénéficiaient du dispositif RSA⁴ en Languedoc-Roussillon, soit 14% des foyers contre 9% au niveau national. La région se classe, pour cet indicateur, au deuxième rang après le Nord-Pas-de-Calais (DRJSCS, 2011). Et pourtant, de 1993 à 2006, la région Languedoc Roussillon se situe en tête pour la création d'entreprises : le taux moyen de création d'entreprise est de 15.5% contre 12.1% en France hors Ile de France. Ceci est probablement lié à une surreprésentation des micro-entreprises, c'est-à-dire des entreprises sans salarié : 83.2% des créations en Languedoc Roussillon contre 78.1% au niveau national (D'Aldéguier 2010). La région se place au 3^{ème} rang national pour le nombre d'auto-entrepreneurs (21 400 en 2010 (cf. note 2)). Les femmes sont à l'origine de 31,2% des créations en Languedoc - Roussillon contre 28,7% au niveau national, principalement dans les secteurs des services aux particuliers et du commerce ((GAMBA et VAILLE, 2005) cité dans (D'Aldéguier, *ibid.*). C'est aussi une des régions de France où la proportion d'exploitants agricole pluriactifs⁵ est très importante (cf. Figure 1). En outre, la pluriactivité fait l'objet d'une politique et d'un accompagnement spécifiques par le Conseil régional (Gasselin 2011).

Pour analyser le point de vue des acteurs en charge de l'appui aux projets pluriactifs, nous mobilisons deux enquêtes réalisées en 2010 auprès de 30 organisations en charge de l'appui à la création d'activité en région Languedoc-Roussillon et plus spécifiquement sur les territoires de l'Hérault où la pluriactivité en agriculture est particulièrement importante (cf. Figure 1) (Dubien 2010; D'Aldéguier 2010) ; la première enquête avait pour but d'identifier les registres de justification de la pluriactivité mobilisés dans son accompagnement, la seconde était davantage centrée sur la caractérisation des représentations de la pluriactivité chez les femmes pluriactives. Les organisations rencontrées se distinguent par leur échelle d'action (de la région au pays en passant par tout ou partie des départements), le type d'accompagnement proposé et le public visé (cf. Tableau 1).

Pour analyser la question de la précarité dans les situations de pluriactivité, nous mobilisons deux enquêtes :

- La première a été conduite auprès de 12 pluriactifs identifiés par trois structures d'accompagnement du département du Gard : l'Addearg⁶, la Chambre d'agriculture du Gard et le Civam⁷ du Gard (Sauvaigo 2010). Ces individus sont représentatifs de la

¹ Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=1&ref_id=14215&page=chiffres/chi0901/tab1texte.htm, consulté le 08/05/2012

² Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=pib-va-reg, consulté le 08/05/2012

³ Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_0707R, consulté le 08/05/2012

⁴ Revenu de Solidarité Active

⁵ Cf. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf10p036-042.pdf>

⁶ Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gard.

⁷ Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

diversité des combinaisons possibles d'activités (identifiée à dire d'experts) et présentent une diversité de situations statutaires et économiques. Ils exercent tous une activité agricole et au moins une autre activité à titre indépendant ou salarié ; l'entretien a porté sur leurs activités et leurs réseaux (cf. Tableau 2).

- La seconde a été menée auprès de 14 pluriactifs ayant participé à une formation expérimentale visant à accompagner la création d'activité en situation de pluriactivité, dans les Hauts Cantons de l'Hérault, cantons ruraux situés parmi les plus pauvres du département de l'Hérault. Les combinaisons d'activité sont encore en projet et diverses : activité agricole ou non, artisanale ou de service, couplée ou non à du salariat. Douze de ces pluriactifs sont des femmes (Tallon 2011) (cf. Tableau 3);

À partir de la grille théorique de Paugam (2000), nous avons caractérisé le rapport à l'emploi et au travail dans chacune des activités des personnes rencontrées lors des deux premières enquêtes. Ainsi, nous avons caractérisé la façon dont chacune des activités contribue ou non à un rapport à l'emploi et à un rapport au travail satisfaisant pour la personne, et mis en évidence la façon dont l'articulation des activités contribue à réduire la précarité du travail ou au contraire à la développer.

I. Pluriactivité = précarité ? Divergences au sein des organisations en appui aux projets pluriactifs

Deux grands points de vue s'opposent. Le premier consiste à considérer la pluriactivité sans avenir, source ou signe de précarité, alors que le deuxième perçoit au contraire la pluriactivité comme une alternative pertinente à la fragilité économique des secteurs économiques ou du territoire considérés, créatrice de richesse, et comme une modalité d'emploi permettant de satisfaire ses besoins économiques et d'assurer l'insertion sociale des individus. Toutefois les organisations défendant ce point de vue, ne nient pas que la pluriactivité puisse être précarisante et source de difficultés.

1) La pluriactivité source de précarité

Le premier point de vue considère la pluriactivité comme source de précarité, pour différentes raisons.

Tout d'abord, la pluriactivité est considérée comme ni viable, ni durable, car elle fragilise l'activité professionnelle (« *[La difficulté de la pluriactivité c'est] une difficulté de ressources, de pérennisation des activités aussi* », « *Le peu qu'on a, c'est du bricolage, ils arrivent déjà difficilement à vivre avec une activité alors ...* »).

La pluriactivité ne permet pas d'être compétent, car seule la spécialisation apporte le savoir-faire nécessaire à une activité de qualité : « *Moi, dans mes diagnostics, je ne conseille pas non plus de faire beaucoup d'activités, parce qu'on ne peut pas être spécialiste dans ... dans beaucoup de domaines, donc il faut automatiquement se concentrer sur un domaine [...], on ne peut pas être reconnu spécialiste, très bon dans plusieurs domaines* ». Nous voyons que cette conseillère rencontrée va décourager systématiquement la personne qui souhaiterait combiner plusieurs activités. D'autre part, d'après elle, pour être reconnu dans son activité, il faut pouvoir communiquer, ce que la pluriactivité rend difficile: « *La communication, c'est important pour les artisans en termes de stratégie commerciale, de prospection des clients. Si on veut communiquer, il faut se faire une image, et l'image, on ne peut pas se la faire sur plusieurs domaines* ».

Les statuts avec lesquels la pluriactivité est exercée, comme par exemple le statut d'auto-entrepreneur, sont également considérés comme source de précarité : *« l'évolution des statuts, avec l'apparition l'année dernière du statut d'auto-entrepreneur, conduit à beaucoup de précarité, une grosse fragilité... des entreprises, avec des retombées à court terme sur des entreprises non viables et des cas sociaux, puisque les personnes sont en difficultés et on arrive sur des cas sociaux difficiles »*. Pour les personnes interrogées, la question des statuts source de précarité est étroitement liée aux difficultés d'accès aux aides à la création. C'est particulièrement le cas dans le secteur agricole. Ainsi le souligne une chargée de mission d'un organisme financeur : *« dans certains cas de figure, [les pluriactifs] ne sont pas éligibles à nos dispositifs monoactifs parce que ça va être, ... ils ne vont pas avoir une activité de taille suffisante, ou voilà, il y a des critères qui font qu'ils sont exclus »*. Un autre responsable en charge de l'installation agricole affirme que *« réglementairement, ça ne passe pas, réglementairement la pluriactivité n'est pas permise dans le cadre de la [Dotation Jeune Agriculteur] »* ; il ajoute que *« dans le cas des aides nationales, [il] déconseille la pluriactivité car sinon ils sont non éligibles aux aides »*.

Enfin, la pluriactivité est également considérée comme générant des difficultés d'organisation du travail, susceptibles de mettre en péril la combinaison d'activités. Un conseiller à l'installation agricole résume le point de vue d'une grande partie de la profession agricole. Les candidats à l'installation qui parlent de pluriactivité sont loin des réalités de l'agriculture, qui nécessite un engagement beaucoup plus important qu'ils ne l'imaginent : *« Comment ils pourront gérer ça au niveau du temps ? [...] Peut-être qu'ils ne se sont pas rendus compte que même si leur activité agricole est réduite parce qu'ils sont sur une petite surface ou autre, peut-être qu'ils ne se sont pas rendus compte que ça leur prendra beaucoup de temps pour pouvoir dégager un revenu... donc il faut qu'ils le sachent dès maintenant parce que, s'ils ont prévu de garder l'autre activité en même temps, ça peut coïncider. Il faut les repérer [les éventuels pluriactifs] et les inciter à plus faire attention, parce que ça peut compromettre la réussite de leur projet. [...] En exagérant, s'ils ne s'en sont pas rendus compte de tout ça avant, qu'ils se lancent et qu'ils créent, ils n'arriveront pas à gérer les deux et soit c'est leur création d'entreprise qui va tomber à l'eau, soit, s'ils sont salarié, ils vont être licenciés... »*. Pour lui, il est nécessaire d'*« attirer leur attention sur le fait qu'ils auront à gérer deux choses qui peuvent être difficilement compatibles »*.

Pour ces organisations, qui travaillent dans le domaine agricole et non agricole, à l'échelle régionale ou de territoires infra départementaux, la pluriactivité est source de précarité car elle n'est pas pérenne, elle génère des revenus insuffisants, elle pose des problèmes de statut, elle rend difficile l'accès aux aides, et elle pose des difficultés d'organisation du travail. Dans leurs propos, la pluriactivité ne fait pas référence à un territoire ou à une filière particulière. Dans leur face à face avec des candidats à la pluriactivité, les intervenants chercheront à réorienter la personne vers un projet monoactif.

2) La pluriactivité pour faire face à la précarité

La pluriactivité peut aussi être considérée comme une façon de faire face à la précarité, notamment dans des territoires et des filières où il est difficile de vivre d'une seule activité, et dans des contextes de crise économique, en particulier agricole. Différents arguments sont avancés.

Pour certaines organisations, la pluriactivité est une façon de faire face au déficit d'emploi salarié d'un territoire. Ce point de vue est particulièrement développé par des institutions travaillant sur des territoires où l'emploi salarié est difficile. D'après un animateur d'un

dispositif d'insertion « *sur les Hauts Cantons, au niveau de l'emploi, c'est relativement difficile, on a peu d'activités donc les personnes s'orientent à défaut vers une création d'activité ou sur une activité ... sur une création. Après, avec la crise de l'emploi, ça incite les personnes à aller sur de la création déjà d'une part. Ils se disent « à défaut de trouver un patron, un emploi salarié classique, je vais me ... me monter à mon compte » et souvent on n'arrive pas à une activité suffisante pour en vivre. C'est vrai que la crise a accentué le nombre de personnes qui veulent se débrouiller seule ou monter un projet* ». Un accompagnateur d'une association d'appui à l'installation agricole, parlant du même territoire, partage ce point de vue : « *Dans les Hauts Cantons, on n'a pas une saisonnalité franche ou des activités avec une économie franche sur des temps courts, il faut imaginer, peut-être mettre en œuvre le maximum de ses compétences pour s'en sortir* ».

La crise pousse à créer sa propre activité, en en mettant bout à bout plusieurs. Il faut s'adapter, et la pluriactivité est un marqueur de changement : « *quand même, dans les mentalités, ... ça change beaucoup. Parce qu'avant, quand on faisait un métier, on le faisait sur une période plus longue, là, on s'est rendu compte quand même que, il y avait quand même une certaine précarité de l'emploi et par conséquent des métiers, et une complexité ... donc il y a une évolution qui fait qu'on tend vers davantage de pluriactivité* ».

Plusieurs organisations travaillant dans différents domaines, partagent l'idée que la pluriactivité permet d'augmenter le revenu global de l'activité. La rentabilité de l'activité principale (dans le sens mise en avant par le pluriactif) est directement posée. C'est le cas des artistes, dont très peu vivent de leur pratique artistique sans avoir recours à des revenus complémentaires. La pluriactivité est dans ce cas fortement encouragée : « *la rentabilité d'une seule [activité] n'est pas suffisante, ou bien ne peut pas l'être parce que, par elle-même, elle ne génère pas assez d'argent, ou les conditions ne sont pas réunies pour générer assez d'argent. Et là, dans l'artistique c'est particulièrement vrai* ». Cette question de la rentabilité de l'activité est encore plus visible dans les territoires ruraux : « *Ici, la pluriactivité est obligatoire en milieu rural* » et le salariat « à côté » est une forme courante de stabilisation de l'activité artistique (dans 20 à 25% des cas). Mais ces activités « non rentables » ne sont pas seulement artistiques. On les trouve dans tous les secteurs, comme en témoigne ce responsable de coopérative d'activité, « *ceux qui sont en pluriactivité, en fait, c'est que, l'activité pour laquelle ils ont testé ici n'est pas suffisamment rentable pour qu'ils puissent en vivre* ». Ces activités « à côté » confortent l'activité principale : le système d'activités apporte des revenus étalés sur une année. Dans le cas où elle équilibre les revenus globaux de la personne, elle est considérée dans l'analyse de la rentabilité du système. La pluriactivité doit être source de revenus, même modestes. Pour évaluer le seuil économique de faisabilité de l'activité, sont pris en compte dans cette organisation de financement solidaire d'une part l'ensemble des revenus de la famille et d'autre part les besoins de la famille : « *Dans l'expertise du dossier, on va prendre en compte le fait que la personne travaille à côté, c'est-à-dire qu'on peut financer des activités qui sont déficitaires, c'est-à-dire des porteurs de projets qui ont des périodes dans l'année où ils ne rentrent pas d'argent et si on fait le cumul sur l'année, l'activité n'est pas rentable, mais le fait que la personne aille travailler à côté et apporte de l'argent dans l'entreprise, c'est pris en compte. Nous, notre objet c'est l'insertion par l'économie, clairement c'est que la personne crée son activité pour sortir des minima sociaux. [...] Ce qu'on souhaite in fine, c'est que la personne arrive à vivre de son activité, on n'a pas de standard, on a des personnes qui arrivent très bien à vivre avec 300€ par mois, d'autres qui sont des familles plus nombreuses ou autres qui ont besoin d'avoir 1000 ou 2000€ par mois de ressources* ». De manière pragmatique, certaines intervenants situés dans les territoires ruraux enclavés prennent acte de la difficulté de rentabiliser les activités et voient dans la pluriactivité la possibilité de stabiliser a minima un revenu : « *sur un territoire*

rural, c'est ... pouvoir allier des activités qui sont par elles-mêmes pas forcément viables ou pérennes. C'est stabiliser des personnes et avoir une stabilité économique pour des personnes qui, sur un seul projet, ne pourraient pas forcément vivre ». Par conséquent, « l'incitation à la pluriactivité, ça permet de faire sortir une personne du dispositif RSA⁸ et de lui procurer une activité suffisante... oui, elles [les conseillers] travaillent avec les personnes des activités complémentaires afin d'avoir une insertion professionnelle stable. Soit elles vont travailler la pluriactivité, soit un deuil de l'activité [si celle-ci ne permet pas d'en vivre] ».

Dans le domaine agricole, la pluriactivité ou la diversification sont perçues, à la fois par des institutions agricoles et par des collectivités territoriales et locales, comme des moyens de faire face à la crise de ce secteur, de compléter des revenus insuffisants du fait de la petite taille des structures ou de sécuriser transitoirement un revenu. Cette crise est bien pointée à tous niveaux par les personnes interrogées, qui considèrent que cette pluriactivité de nécessité constitue une adaptation au contexte économique agricole, une voie de reconversion, en particulier dans le secteur viticole, mais aussi dans le maraîchage. L'analyse est la même, au niveau des décideurs politiques de la Région: « Suite à la crise viticole, on voit une augmentation du nombre de viticulteurs se tournant vers de la pluriactivité, par contrainte, parce que l'obligation, elle est alimentaire ... on n'est pas sorti d'une crise économique et on est toujours dans une crise viticole. Donc l'économie du territoire est telle ... que c'est alimentaire. Il faut améliorer le revenu par obligation, donc par obligation on réfléchi à la diversification, ça ne s'appelle pas pluriactivité. Jamais un agriculteur, un chef d'entreprise va vous dire 'je veux devenir pluriactif', par contre, ils vont venir vous dire 'j'ai besoin de me diversifier qu'est-ce que je peux faire ? » et au niveau des intervenant de terrain, au plus proche des personnes les plus en difficultés: « Ce qui est clair aussi, c'est avec la diminution des ... de la vente du vin, la perte de vitesse des exploitations viticoles, ... bon il y a une réorientation agricole à faire ... de productions agricoles ... ça on est loin d'y être ... mais il y a sans doute avec cette réorientation aussi une, ... peut-être aussi justement une pluriactivité ». Un travailleur social raconte : « la pluriactivité, je leur propose comme une possible solution vu le constat qui est fait individuellement, voilà, je leur dis que ça peut être une possibilité, qu'il y a des moyens existants. Ça va leur demander une mobilisation, je vous passe certaines situations, mais on voit que ce n'est pas possible de continuer comme ça ». D'après lui, la pluriactivité apporte plus qu'un revenu complémentaire au revenu viticole : c'est un moyen « d'être mieux dans ses baskets, d'être plus à l'aise avec soi, les autres, les voisins, tout le réseau qu'ils peuvent avoir autour d'eux, et bien sûr économiquement parlant d'avoir un complément de revenu et rester dans le milieu qu'ils ont choisi à la base, ça aussi c'est très important pour eux. Ils sont nés là, ils sont enracinés. C'est vraiment maintenir aussi un tissu ... enfin, la finalité c'est peut-être ça, qu'il y ait peut être encore un tissu agricole et rural dans ces secteurs ... ».

La pluriactivité ou la diversification sont également pensées par différentes institutions agricoles comme un moyen de compenser les revenus insuffisants du fait des petites structures agricoles. Ainsi pour certaines organisations la pluriactivité contribue à valoriser les petites fermes : « on a mis en avant la reconnaissance de la pluriactivité qui peut ... donner du poids aux petites fermes [...] [même si] elle n'est pas forcément associée, elle n'est pas forcément la condition de survie de la petite ferme. Mais ça peut être une combinaison possible, une manière de s'en sortir. [...] On a demandé à ce que soit reconnu et pris en compte, dans l'appréciation du revenu, pour l'attribution de la DJA⁹, ce qui n'est pas agricole, ce qui influe sur la composition de ton revenu et sur la démonstration que ton

⁸ Revenu de Solidarité Active

⁹ Dotation Jeune Agriculteur

revenu te permettra de vivre ». Toujours dans cet esprit, la pluriactivité liée au tourisme, en confortant le revenu de l'agriculteur, est considérée comme nécessaire pour la conservation des fermes reculées en milieu rural, surtout en climat rigoureux : *« On est clair, pluriactivité ne veut pas dire être réactionnaire [...] tu ne peux pas vivre du tourisme et tu ne peux pas vivre de l'agriculture, mais par contre, ça te permet de vivre et de l'agriculture et du tourisme, ça s'appelle de la pluriactivité ».*

La pluriactivité est aussi considérée par les institutions agricoles comme un moyen transitoire de sécurisation du revenu, notamment en cas d'installation agricole progressive. Des organisations d'accompagnement à l'installation, pourtant souvent opposées sur leurs visions de l'agriculture, s'accordent à dire que les activités secondaires confortent l'activité agricole : *« Pluriactivité et installation progressive, c'est deux démarches qui sont souvent très liées » ; « souvent la pluriactivité est envisagée de façon transitoire, le temps de stabiliser sa situation » ; « il peut y avoir des porteurs de projets qui ont prévu au début d'être pluriactifs, mais avec le but ensuite d'être monoactif agricole, c'est-à-dire que dès le début ils ont prévu de passer par une phase de transition parce que comme ça ils se disent je vais sécuriser mon lancement, peut être que je vais prendre moins de risque, si jamais ça marche pas l'agricole, si jamais ça marche pas ma création d'entreprise bah peut être que ... au moins j'aurais gardé mon autre activité ça me sécurise. »*

Enfin pour de nombreuses organisations dont le public est pluriactif, être pluriactif, permet de développer ses compétences et d'enrichir son activité. Ainsi, *« c'est aberrant l'idée de...ne faire qu'une seule chose, ça rend des gens... ça enferme des gens ; être pointu dans une chose... et encore à force de faire toujours la même chose peut-être qu'ils accumulent les erreurs et ils ne se rendent pas compte qu'ils font des erreurs, c'est bien de prendre du recul en faisant des choses [...]».* En matière de tourisme c'est particulièrement important : *« la pluriactivité peut enrichir la qualité de l'accueil, le gestionnaire peut échanger sur d'autre chose que sa seule activité touristique ».* La pluriactivité est aussi pensée comme un moyen de valoriser une diversité de compétences, la polyvalence : *« les agriculteurs avec lesquels on travaille nous, c'est la plupart sont des néo-ruraux, donc des gens qui ont d'autres compétences en fait que celles agricoles, ils acquièrent cette compétence agricole pour s'installer en agriculture, mais ils ont déjà un autre bagage et je crois que pour eux cette une façon de... de valoriser ce bagage là ».*

Pour ces organisations, la pluriactivité constitue une forme d'emploi pertinente pour faire face à la crise économique, à l'insuffisance de l'emploi salarié dans certains territoires ruraux isolés et au manque de rentabilité d'une activité, notamment dans le secteur agricole, et en particulier dans le secteur viticole. Pour elles, la pluriactivité est un moyen de réduire la précarité du travail. Ces institutions soulignent la qualité et la polyvalence des compétences des pluriactifs, et les intérêts de la pluriactivité pour les territoires et les secteurs d'activités considérés. Pour autant, certaines d'entre elles ne nient pas les difficultés propres à la pluriactivité, ni le fait qu'elle s'accompagne parfois de précarité. Par exemple, un animateur favorable à la pluriactivité explique : *« La pluriactivité, nous, ça nous semble légitime, c'est-à-dire qu'à la fois on la reconnaît, puis on essaye de la prendre en compte aussi dans l'accompagnement, voire de la faire reconnaître à l'extérieur, avec toujours cette ambiguïté d'activité déclarée ou d'activité pas déclarée, qui peut nous poser problème vis-à-vis de financeurs, ou de financeurs de minima sociaux qui peut parfois être difficile ».* Il ajoute qu'*« au sein de la Confédération Paysanne, comme au sein des autres syndicats agricoles, il y a un certain malaise autour de la question de la pluriactivité, parce que ça peut être perçu comme ... comme une manière de compenser le fait que le revenu agricole n'est pas suffisant.*

Donc un aveu d'échec ou d'impuissance, d'une certaine manière... c'est une des raisons qui font qu'il y a blocage sur la pluriactivité » ; « Il y a toujours aussi cette ambiguïté entre mettre en place une mesure pour qu'il y ait un revenu agricole décent et laisser la possibilité à ceux qui veulent être pluriactif de le faire en étant reconnus ». Une organisation de financement solidaire fait le même constat : « beaucoup de pluriactifs se maintiennent dans des formes de précarité. Beaucoup de personnes ont un maintien des minima sociaux, du RSA, on est quand même à près de 60 à 70% d'allocataires des minima sociaux dans les personnes financées, donc des personnes qui restent bénéficiaires du RSA tant que l'activité ne permet pas de dégager suffisamment de revenus ». Un accompagnateur va jusqu'à dire « en fait, moi je ne suis pas quelqu'un qui les pousse à se déclarer avant l'heure. Et la plupart du temps, ils sont rarement prêts ». La difficulté de combiner plusieurs activités est reconnue : « c'est difficile de mener de front deux projets en même temps, et c'est vrai que la pluriactivité, à un moment donné, ... ben faut peut être en prendre un d'abord tout en menant doucement le second ».

Que les institutions considèrent la pluriactivité comme source de précarité ou qu'elles la considèrent comme un moyen de lutter contre la précarité du travail, toutes s'appuient de fait sur les aspects liés au rapport à l'emploi pour justifier leur position vis-à-vis de la pluriactivité : est-ce que la pluriactivité permet de générer un revenu, d'accéder à une couverture sociale, de se projeter dans l'avenir ? Aucune ne fait référence au rapport au travail. Or, d'après Paugam (*op.cit.*), la précarité du travail ne met pas seulement en jeu la capacité de l'activité à pourvoir la personne d'un revenu et d'une protection sociale, en bref à assurer la sécurité matérielle, mais aussi la possibilité d'éprouver du plaisir dans le travail, du fait d'une rémunération vue comme satisfaisante, du développement de relations de qualité, du sens mis dans ce qui est fait, de l'épanouissement personnel par le travail. Nous verrons dans la suite de la présentation des résultats, que les pluriactifs, à l'inverse, parlent autant de leur rapport à l'emploi que de leur rapport au travail, par les compromis qu'ils font entre les différents aspects relatifs à la sécurité matérielle et au plaisir obtenus par l'activité.

II. Des compromis entre sécurité matérielle et plaisir au travail chez les pluriactifs

Les pluriactifs, interrogés sur leurs activités, parlent des compromis entre sécurité matérielle et plaisir qu'ils en retirent, et racontent comment ces compromis jouent au niveau de la combinaison d'activités. Les activités combinées ne contribuent pas de manière équivalente ou simultanée à la couverture des besoins matériels, à l'accès à un système de protection sociale et à la possibilité de se projeter dans l'avenir, ainsi qu'au plaisir éprouvé dans le travail. Les entretiens mettent en évidence quatre situations types (cf. Tableau 4).

1) Une activité alimentaire qui subventionne une activité riche de sens

Dans cette situation, il y a combinaison d'une activité salariée stable, apportant sécurité matérielle et protection sociale mais manquant d'intérêt et de sens pour la personne qui la réalise, et d'une activité agricole ou non n'apportant pas de sécurité financière, parfois même coûteuse ou mettant en danger le système d'activité. Mais cette deuxième activité est plus riche de sens, de reconnaissance sociale, professionnelle, ou familiale, de plaisir. Dans ce cas, les pluriactifs soulignent que l'activité salariée permet de ne pas prélever de salaire sur les bénéfices agricoles, qui peuvent être réinvestis directement dans l'activité agricole. Elle permet aussi dans certains cas de subventionner l'activité agricole, et par là même de

permettre à l'activité agricole d'exister. Ces pluriactifs souscrivent à deux systèmes de protection sociale, un pour chaque activité, sauf quand ils sont cotisants solidaires.

Colas, agent de service fonctionnaire dans un hôpital psychiatrique et cultivateur-viticulteur déclare qu'aujourd'hui il ne peut pas « *tirer un salaire* » de son activité agricole, notamment du fait « *des prêts et des investissements* » qu'il a faits : « *À l'hôpital, on me dit : "Avec l'exploitation agricole que tu as, tu dois gagner un pognon fou". Faut pas se fier... alors que je suis en galère ici, terrible, par rapport aux prêts que j'ai faits, aux investissements que j'ai faits. C'est galère, j'en ai encore pour deux ans je crois.* » « *Au prorata des heures que je travaille, ce n'est pas bon. Mais c'est une passion.* » Il poursuit : « *C'est mon moment de détente. C'est une drôle de façon, samedi, on a travaillé comme des bêtes, on a arraché toute la journée, on était cinq six. Et je suis bien. J'ai au moins fait quelque chose.* »

Toutefois, les salaires extérieurs ne sont pas toujours suffisants pour assumer économiquement et pérenniser l'activité agricole, aussi porteuse de sens soit-elle. Anne, salariée dans un centre de formation et exerçant avec une associée une activité d'élevage de chevaux et d'ânes à vocation touristique et d'hébergement en yourte et en tipi, a des doutes sur la pérennité de ses activités d'élevage et de tourisme : « *Pour l'instant, l'avenir, je ne veux pas trop le voir [...], ou ça passe ou ça casse. Après il faut arrêter, s'il y a une hémorragie faut l'arrêter. Si on voit qu'on craque trop d'argent et qu'on n'en rentre pas, ça ne sert à rien de continuer, donc ça on verra dans deux ans. [...]* On verra si on continue ou pas. » Il n'est pas question de « sortir » un revenu mais de rentrer dans ses frais, car ce qui compte le plus pour Anne, c'est la passion des ânes et le plaisir du partage de cette passion avec les enfants : « *Le plaisir qu'on a à la fin de la journée, quand vous voyez les gamins qu'ont le plaisir jusqu'aux oreilles, parce qu'ils ont touché les ânes, parce qu'ils sont montés dessus, parce qu'ils s'en sont occupés, parce qu'ils les ont brossés. Ça c'est la plus belle des choses quoi* ».

2) Des activités vécues comme se nuisant les unes les autres

Cette situation est caractérisée par le fait que les personnes se sentent spoliées du fait de leur pluriactivité. C'est le cas de Justin, régisseur d'une cave coopérative et viticulteur à titre secondaire : « *On se retrouve face à des grands problèmes financiers parce que vous avez des aides de trésorerie dans des périodes difficiles, et vous, quand vous avez un salaire à côté, vous n'avez droit à rien du tout. Donc il faut savoir que toutes les exploitations viticoles sont exonérées au niveau de la taxe du non bâti, moi je paye parce qu'on me dit : "Vous avez un revenu"* ». Jean se sent également exclu du monde professionnel viticole du fait de sa pluriactivité : « *À mon grand désespoir, je suis perçu comme un concurrent, j'y allais pour apporter ma pierre à l'édifice, mais ça a été mal perçu, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'intérêt* ». Il se sent « *isolé* », « *pas considéré* » du fait que « *de toute façon [il a] un salaire* ». Actuellement, Justin est doté d'une relative sécurité matérielle et dispose d'une bonne protection sociale, mais il est inquiet pour l'avenir ; il souhaiterait s'installer vigneron à temps complet : « *À ce jour, je suis dans la grande réflexion, ça me fait mal aux tripes [...]. Donc soit j'y vais et je prends le risque, mais j'ai une fille à faire manger tous les jours. Ce n'est pas évident* ».

Dans son projet de combinaison d'activités, Lola est fortement confrontée à la concurrence entre ses activités, à la fois en termes d'organisation du travail et en termes d'accès aux minima sociaux. Lola est créatrice de bijoux. A côté, elle souhaite proposer des vacances écologiques en valorisant avec son ex-mari et ses deux fils les bâtiments écologiques autonomes en énergie qu'ils ont auto-construits et une petite production de fruits et légumes destinée aux locataires des gîtes. Lola est très compétente en maraîchage, activité qui la passionne. Elle décide d'aller vivre avec son nouveau conjoint qui est maraîcher, et travaille à

temps plein sur son exploitation, avec un statut agricole de conjoint collaboratrice dont elle doit assurer les cotisations. Pour cela, elle réalise des heures de ménage, et n'a plus le temps de mener ses activités de création de bijoux et de s'investir dans le projet de tourisme écologique. D'autre part, sa nouvelle situation fait évoluer son RSA en en excluant ses enfants jeunes majeurs, qui n'ont plus de protection sociale.

3) Un bouquet évolutif d'activités complémentaires

Dans cette troisième situation toutes les activités se complètent et participent à la sécurité matérielle. Plusieurs activités sont source de plaisir, et les personnes développent les activités en fonction de leurs savoir-faire et de leurs centres d'intérêts. On peut distinguer deux cas-type selon la façon d'envisager l'avenir. Certaines personnes ont des projets et parlent de l'avenir avec optimisme alors qu'elles n'ont pas toujours accès à un système de protection sociale pérenne et complet. C'est le cas de personnes qui exercent des activités non déclarées ou bien des cotisants solidaires : leur activité agricole est déclarée mais les dimensions sont jugées insuffisantes par la profession agricole pour accéder au système de protection sociale des agriculteurs dans sa globalité (assurance accident limitée, pas de cotisation pour la retraite). D'autres personnes expriment davantage de difficultés et d'incertitudes vis-à-vis de l'avenir.

Max est un exemple emblématique de cette situation, avec une vision relativement optimiste de l'avenir : la protection sociale est assurée par son activité salariée à temps partiel dans un pressing et par son activité agricole exercée à titre de cotisant solidaire ; la sécurité matérielle et le plaisir sont nourris par plusieurs activités déclarées et non déclarées : *« J'ai les brebis d'un côté, j'ai le bois de l'autre, j'ai le pressing de l'autre, on a un petit jardin, on a... là je suis en train de construire un poulailler pour avoir des œufs, on a des ruches... »*. Il a aussi une activité de ferraille non déclarée (collecte et vente de ferraille) qui *« fait un petit sucre en plus pour le café »*. Les activités sont en synergie et ne sont pas figées. Les relations nourries par une activité sont mobilisées dans d'autres activités. Max parle d'augmenter le troupeau de brebis, de diminuer le bois et explique qu'avoir un poulailler ça permet de *« manger des œufs tous les jours »*, mais aussi, *« c'est un bon produit d'appel, les œufs »*, pour vendre le miel, le bois, les agneaux, les légumes que souhaite produire sa femme suite à sa démission de son emploi salarié. Il envisage également d'élever deux ou trois cochons pour les vendre à Noël.

Simon, 50 ans exerce une activité de maraîchage en tant que cotisant solidaire, qu'il considère comme principale, ainsi qu'une activité d'achat-revente de fruits et légumes et une activité de travaux d'entretien de jardin, réalisées avec un statut d'auto-entrepreneur ou non déclarées ; ces activités apportent des revenus complémentaires et mobilisent le même réseau de clients. Il dispose d'un système de protection sociale incomplet, notamment pas de cotisation pour la retraite, mais il est intarissable sur sa passion pour le maraîchage, sur la qualité de ses relations avec les clients. Il est fier de sa production, est bien inséré localement et se sent à la fois utile et soutenu en cas de besoin. Pour sa retraite, il compte sur le fait qu'il a cotisé en tant que salarié au début de sa carrière professionnelle.

Paul est un exemple de situation dans laquelle la protection sociale est assurée de manière complète : il est mécanicien indépendant (statut d'artisan) et viticulteur (statut d'agriculteur), mais aussi ferronnier, sourcier (non déclaré), et conseiller municipal (bénévole). Il est passionné de mécanique, de ferronnerie, alors que l'activité viticole héritée de son père renvoie à des questions identitaires familiales mais pas au plaisir de faire. Toutes ses activités sont en synergie : les relations nourries dans une activité sont mobilisées dans les autres

activités (par exemple, ses collègues viticulteurs sont des clients de l'atelier de mécanique, mais aussi de l'activité de sourcier...). Aujourd'hui, il pense développer sa propre activité de forage : « *Du jour au lendemain je peux arrêter l'atelier, je vais dire c'est payé et tout, je dois rien à personne ! [...] Et puis j'ai des projets... Je veux monter mon affaire de forage (rire), j'ai acheté la foreuse déjà... [...] Bon pour l'instant je fais tourner mon pendule et puis on verra* ».

Au-delà des complémentarités de revenus, d'accès à une protection sociale, d'intégration sociale, les activités peuvent aussi reposer sur la mise en synergie de compétences. Ainsi, Gabrielle, 55 ans, aujourd'hui salariée dans une pépinière, développe aussi une pépinière de plants truffiers avec son mari. Passionnée par cette activité, fière de détenir cette compétence, elle s'inquiète toutefois sur la pérennité de son activité salariée (concurrence entre les pépiniéristes locaux, départ à la retraite de sa patronne, sa capacité physique à réaliser cette activité), ainsi que sur la production à termes de leurs truffières, et donc la rentabilité de leur projet. Le couple est endetté car il a fait de gros investissements pour la production truffière ; la sécurité matérielle, c'est-à-dire le revenu et l'accès à une protection sociale provient aujourd'hui essentiellement de l'activité salariée de Gabrielle.

4) Des activités choisies pour leur sens et indépendantes les unes des autres

Dans cette situation, toutes les activités sont d'abord choisies pour leur sens et toutes permettent d'éprouver du plaisir dans le travail ; toutes les activités ne contribuent pas forcément à la sécurité matérielle. Les relations développées dans les activités sont relativement propres à chacune des activités.

Brigitte est assistante maternelle et familiale agréée par le Conseil Général et l'Aide Sociale à l'enfance (accueil d'enfants en difficultés sociales) et elle développe une activité de création de chapeaux et d'artisanat lié aux « travaux de fil et d'aiguille », qui consiste à animer des stages et des ateliers qui rassemblent des personnes de différentes générations en recyclant de vieux matériaux. Elle apprécie ses deux activités. Elle est reconnue comme très compétente dans chacune de ses activités : d'une part par le Conseil Général et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'autre part, localement par les personnes qui achètent ses chapeaux ou participent à ses ateliers. Seule l'activité d'assistante maternelle (salariée) rapporte un revenu modeste, mais sa sécurité matérielle est aussi assurée par son mari. L'activité artisanale dégage un revenu qui est réinvesti dans l'activité. Pour Brigitte, la combinaison d'activités relève d'une « *philosophie de vie* ». Elle explique que créer des chapeaux est un épanouissement personnel, apporte de la détente, un temps de ressourcement, que la création lui permet de pouvoir ensuite être à l'écoute, disponible pour les enfants. Sa priorité ne réside ni dans le temps, ni dans l'argent, mais dans le plaisir qu'elle a à réaliser son travail.

Ambre souhaitait développer une activité de formatrice en thérapie énergétique, et une activité d'accompagnement à la naissance en plus d'une activité d'enseignement de yoga. Elle est passionnée par toutes ces activités. Aujourd'hui, elle se concentre sur l'activité de formatrice en thérapie énergétique : celle-ci s'est fortement développée et s'inscrit dans un réseau international ; elle est devenue très rémunératrice, et peu exigeante en temps de travail. Aujourd'hui, Ambre n'a plus besoin de l'activité d'enseignement du yoga pour vivre ; elle la pratique surtout pour son plaisir, mais aussi pour les relations locales qu'elle permet de développer.

Cécile réalise une activité artisanale de fabrication d'objets de décoration, de bijoux et de création de figurines et de jeux de société de luxe, et donne des cours de capoeira et de percussion dans les Maisons des Jeunes et de la Culture et dans des associations locales. Pour Cécile, la rémunération de ses activités est accessoire dans leur mise en place : elle touche le RSA, son activité artisanale, aujourd'hui non déclarée, consiste à constituer des stocks, qu'elle ne vend pas encore ; pour ses cours, elle ne souhaite pas être payée mais seulement défrayée. Dans cette activité, elle met en avant l'utilité sociale. Les relations développées dans l'une et l'autre activité n'interfèrent pas.

Colette est originaire du territoire et est très intégrée dans la vie locale. Elle réalise des activités de service à la personne (petit entretien de jardin, ménage, accompagnement de personnes âgées) avec un statut de salariée, ainsi qu'une activité de maraîchage et de confection de confitures actuellement sans statut, son objectif étant d'accéder au « statut » de cotisant solidaire. Les besoins du ménage, ainsi que sa protection sociale sont essentiellement assurés par le travail de son mari. Colette apprécie ses trois activités dont les clients sont distincts : des personnes âgées du village pour les services à la personne, ses amis et sa famille pour les légumes, les marchés pour les confitures. Ses activités de maraîchage et de confection de confiture s'inscrivent dans une démarche patrimoniale : il s'agit de poursuivre, avec sa sœur, une activité agricole héritée, alors qu'elles sont en procès pour récupérer le domaine viticole familial.

Discussion

Nos résultats montrent les divergences de points de vue des organisations de soutien à la création d'activité sur les relations entre pluriactivité et précarité, et mettent en lumière les compromis que font les pluriactifs entre sécurité matérielle et plaisir au travail dans leurs activités. Ces résultats ont trois intérêts : premièrement, ils font écho et contribuent de manière originale à la controverse actuelle au sein de la sociologie sur la caractérisation de la précarité du travail ; deuxièmement, ils permettent de mieux comprendre les modalités d'action des pluriactifs et des organisations en appui aux projets pluriactifs ; troisièmement ils permettent d'orienter les actions des institutions et des accompagnateurs en leur donnant de nouvelles clefs de compréhension des projets pluriactifs.

L'originalité de notre recherche est d'analyser la précarité de situations de travail dites atypiques, c'est-à-dire caractérisées par une combinaison d'activités, agricoles ou non, exercées à titre indépendant ou salarié, permanentes ou saisonnières, en milieu rural. Alors que les travaux des sociologues qui nourrissent la controverse sur la caractérisation de la précarité du travail s'appuient essentiellement sur des situations de travail salarié, monoactif, souvent en intérim ou à temps partiel et en milieu urbain ; ils sont souvent centrés sur les questions d'accès à l'emploi salarié à durée indéterminée, et sur des groupes particuliers, tels que les femmes, les jeunes, les personnes marginalisées ou déviantes, les sans domicile fixe, etc. Ces situations sont ainsi analysées en termes de précarité de l'emploi, et peu au regard des expériences subjectives des individus concernés, ni de ceux qui les accompagnent. En travaillant sur des populations rurales, combinant activités indépendantes et salariées, et défendant leur autonomie d'action et de décision, en s'éloignant des formes les plus classiques et rémunératrices du travail, nous reposons en d'autres termes la question de la précarité, rarement abordée de front dans les travaux concernant les espaces ruraux, à l'exception de quelques grands rapports ou travaux universitaires (Pagès, 2001 ; Berthod-Wurmser, 2009 ; FNCUMA, 2003).

Pour mieux saisir la teneur des débats en cours et comprendre les enjeux de la caractérisation de la précarité du travail, nous nous appuyons sur quelques travaux récents de sociologues référents sur le sujet. Nous voyons que de Eckert (2010), à Vultur (2010) en passant par Bresson (2011) et Paugam (2000), les arguments sur lesquels se construisent les définitions de la précarité du travail, et les indicateurs mis en place pour l'analyser, orientent considérablement le point de vue et la démonstration. En effet, comme l'écrit Bresson (*ibid.*), « *la précarité est une notion mal définie, porteuse d'interprétations plurielles* » : d'un côté, elle a souvent « *une connotation négative, associée aux problèmes sociaux, dans ce cas, elle sert à dénoncer les conséquences régressives, du point de vue des acquis sociaux du tournant néolibéral des économies et des politiques publiques depuis les années 80* » ; de l'autre, le terme est « *parfois critiqué pour son inadéquation à rendre compte des aspects positifs de la modernisation, et des opportunités quelle ouvre aux individus* ».

Ainsi pour Eckert (*ibid.*), la situation de l'individu est précaire lorsque l'individu reste éloigné du « noyau dur du salariat », que sa situation « *ne lui garantit aucun revenu régulier, ne lui laisse entrevoir aucun avenir assuré et le place dans la dépendance des fluctuations du marché du travail et de celle de l'employeur qui voudra bien faire appel à [lui]* ». Il ajoute que cette précarité est à la fois caractérisée par les observateurs extérieurs et ressentie par les individus en référence avec l'habitus des salariés hérité des Trentes Glorieuses : le salariat massif apporte couverture des besoins matériels, protection sociale, et cela, de manière pérenne. Ce point de vue fait écho à nos résultats concernant le lien systématique fait par certaines organisations entre pluriactivité et précarité : d'après elles, les situations de pluriactivité, qui combinent des activités à temps partiel, avec différents statuts, générant des revenus faibles et procurant un accès limité à une protection sociale, donnant peu de visibilité sur l'avenir, sont de fait, forcément précaires. Mais nos résultats amènent à nuancer fortement l'idée selon laquelle l'exercice d'emploi salarié à durée déterminée et/ou à temps partiel place le salarié dans une dépendance non contrôlable des fluctuations du marché du travail. En effet, certaines organisations, notamment celles qui travaillent directement avec les porteurs de projet sur le terrain et dont le public est essentiellement pluriactif, ainsi que les pluriactifs eux-mêmes considèrent qu'une activité salariée exercée à temps partiel, combinée à une autre (voire plusieurs) activité exercée sous un autre statut permet justement de faire face à la dépendance vis-à-vis d'un employeur.

Les travaux de Vultur (2010) semblent mieux refléter nos résultats. En effet, celui-ci réfute l'idée selon laquelle toutes les formes d'emploi dites atypiques seraient des formes d'emploi précaires, du simple fait qu'elles sont « *déviantes par rapport aux conditions du modèle fordiste dans lequel le contrat de travail permanent constituerait le lien principal entre le rôle de l'individu dans la production et sa place dans la distribution ainsi que la garantie de son intégration sociale* ». Son argument est que « *l'approche du travail atypique en termes de précarité accorde trop d'importance au statut d'emploi, à une relation d'emploi normale, dans un certain contexte. L'emploi précaire est ce qui n'est pas normal en rapport à une référence légale de base. Or cette référence n'est qu'un élément parmi d'autres qui ne reflète pas la qualité de l'emploi* ». Nos résultats montrent que les organisations qui ne font pas un lien direct entre pluriactivité et précarité ont une approche contextualisée de la pluriactivité. Elles considèrent la pluriactivité comme une façon pertinente de faire face à une crise économique concernant des territoires où l'activité peut être exercée selon des modalités spécifiques et les revenus adaptés, ou à des filières dans lesquelles l'emploi salarié est rare. Dans les territoires ruraux les plus éloignés des pôles urbains en particulier, l'emploi monoactif à temps plein n'est pas une norme très fortement intégrée. Les pluriactifs quant à eux, peuvent accorder autant d'importance, voire plus d'importance à la qualité de l'activité

qu'à son statut, quitte à travailler dans l'illégalité. Ils confirment ainsi le point de vue de Vultur (*ibid.*) : les questions de statut de l'activité ne suffisent pas à caractériser la précarité du travail, et il est nécessaire d'avoir des éléments portant sur la qualité de l'activité, c'est-à-dire la satisfaction procurée par le travail. Pour cela, il est nécessaire de considérer l'expérience subjective des individus du travail, comme le suggère Vultur (*ibid.*) et comme le permet le cadre d'analyse de Paugam (2000) : cela évite de qualifier une situation de travail de « précaire », alors qu'elle n'est pas perçue comme telle par l'individu. Notre recherche a ainsi mis en évidence que le choix des activités combinées relève de compromis entre sécurité matérielle et sociale d'un côté et plaisir ou réalisation de soi dans le travail de l'autre, et que la précarité ne dépend pas tant des activités elles-mêmes que du vécu des individus. Nous avons vu que des systèmes d'activités mettant en jeu des activités similaires, comme une combinaison intégrant une activité salariée dans le milieu viticole et une activité indépendante de viticulteur, sont vécus comme satisfaisants par certains mais précaires par d'autres. Nos résultats montrent que la rémunération n'est globalement pas au centre des attentes des pluriactifs enquêtés, ni un facteur déterminant de leur activité. Les satisfactions éprouvées dans la réalisation du travail sont très souvent exprimées, revendiquées et nous voyons qu'elles renvoient à une vocation, une passion, à la possibilité de travailler librement selon ses propres valeurs, mais aussi à la créativité, au plaisir d'apprendre et à des formes singulières de reconnaissance (dans des proximités sociales notamment). Ainsi **la pluriactivité constitue, pour les personnes qui la pratiquent, une voie privilégiée pour réaliser une ou plusieurs activités portées par des valeurs, du sens, à forte portée symbolique, et qui ne rapporteraient pas une rémunération suffisante, si elles étaient exercées seules.** Faire converger sécurité matérielle et sociale et satisfaction au travail au sein d'une seule activité n'a pas été exprimé comme un but chez les pluriactifs, à l'exception de quelques salariés-viticulteurs. Ceci rejoint également les travaux de Vultur qui argumente que les formes de travail dites atypiques peuvent « *correspondre à certaines valeurs partagées par la population active et notamment par les jeunes sur le plan de l'autonomie, de l'aménagement du temps de travail, de l'indépendance, et du contrôle de l'activité professionnelle* » et que ces formes de travail ne sont pas forcément imposées mais aussi assumées. Ainsi D'Alguedier (2010), dans son étude des femmes pluriactives, pointe deux éléments forts pris en compte dans le choix des activités professionnelles faits par les pluriactives et dans l'appréciation du compromis entre sécurité matérielle et plaisir au travail : la volonté d'être disponible pour s'occuper de leurs enfants et le choix du cadre de vie.

Vultur poursuit en argumentant que « *suivre une perspective théorique fondée sur le postulat selon lequel les individus sont des acteurs de leur insertion professionnelle en dépit des multiples déterminants de leur réussite et des contraintes auxquelles ils ont à faire face dans le marché de l'emploi* » lui semble plus féconde. « *Dans la nouvelle dynamique du marché du travail caractérisée par la flexibilité, nous sommes en présence d'un jeu entre contraintes et espaces de liberté (Sennett, 2000). Ce jeu crée des potentialités diverses et suppose que les individus soient outillés pour s'en saisir positivement sans pour autant en faire d'eux des victimes* ». Selon cette analyse, la pluriactivité peut donc être considérée comme un choix de la part des individus qui la pratiquent, choix qui découle d'un arbitrage propre à chacun. Cette analyse légitime donc l'accompagnement à la pluriactivité, vu comme un moyen d'optimiser ce choix.

Les interprétations des formes d'emploi atypiques faites par Eckert et par Vultur sont donc opposées : Eckert les considère comme le résultat d'une dégradation des conditions d'emploi et de travail, tandis que Vultur les considère comme l'installation progressive d'un nouveau fonctionnement du marché de l'emploi. Eckert insiste sur les victimes de la précarité qui ne

parviennent pas à rejoindre le « noyau dur » du salariat de façon stable, tandis que Vultur met en avant les temps partiels choisis, les emplois temporaires hautement qualifiés. Nos recherches, en mettant en évidence la divergence des points de vue des institutions en appui aux projets pluriactifs sur les liens entre pluriactivité et précarité ainsi que la diversité des points de vue des pluriactifs sur les compromis qu'ils font entre sécurité matérielle et plaisir au travail dans le choix de leurs activités, font écho à cette opposition. L'analyse fine que Bresson (2011) en fait, met en avant l'enjeu qui la sous-tend : « *la construction de la norme d'emploi et de l'interprétation des situations sociales d' « entre-deux »* ». Aujourd'hui qu'est-ce qu'un « emploi normal », « un emploi souhaitable » ? L'emploi « fordiste » ? L'emploi « flexible » ? Bresson rappelle que les réponses à ces questions n'intéressent pas que les scientifiques : la norme d'emploi est un enjeu économique, social, politique et qu'aussi bien les scientifiques, les politiques, les institutions, les individus participent à la construction de cette norme. La prise en compte de l'existence de situations pluriactives, qui se manifeste par l'ouverture et l'évolution de dispositifs statutaires, ou par l'implication de collectivités territoriales dans l'appui à leur développement, témoigne des mouvements actuellement à l'œuvre dans la définition de la norme d'emploi. A ce jour, ces évolutions sont encore trop fragmentaires pour apporter des réponses satisfaisantes aux porteurs de projet pluriactifs. Les situations que nous avons observées confirment l'inadéquation des dispositifs actuels, et les pluriactifs sont encore des pionniers dans leur domaine. Au delà de ce cercle, la pluriactivité reste assez largement perçue comme marginale. Le développement de la pluriactivité comme alternative au modèle du salariat, et notamment d'une pluriactivité affichée et revendiquée par ceux qui la pratiquent, ne peut donc être envisagée sans une plus grande reconnaissance institutionnelle et la prise en compte de ses spécificités, pour définir des statuts cohérents assurant son exercice.

D'après Bresson, « *le vécu « positif » des nouveaux emplois « hors norme » dépend surtout des anticipations des acteurs ; comme leurs parcours professionnels par définition sont incertains, ils peuvent ensuite « bien » ou « mal » évoluer, la réalité « objective » de leur situation d'emploi prenant son sens après* ». Elle propose ainsi de considérer que « *ces salariés se situent dans un « entre-deux », au carrefour de plusieurs parcours professionnels et de trajectoires de vie, et ils se situent aussi entre deux normes, la norme fordiste et une autre norme d'emploi, dont ils ne savent pas si elle est (ou va devenir) « la (nouvelle) norme », ni s'ils doivent se considérer comme des « déviants »* ». Les résultats de nos recherches rejoignent ces idées. La façon dont les acteurs anticipent l'avenir et la nécessité de repositionner la situation de travail dans un parcours professionnel et une trajectoire de vie est une clef de compréhension de l'analyse que font les individus de leur situation en termes de précarité. Ainsi, des situations professionnelles qu'on aurait pu penser plus précaires que d'autres, du fait de la faible rémunération qu'elles procurent, des incertitudes pesant sur cette rémunération et sur la pérennité de l'activité, de l'accès à une protection sociale limitée, notamment en termes de cotisation pour la retraite, n'ont pas été forcément perçues comme telles par les individus. C'est notamment le cas de personnes qui ont longtemps cotisé auparavant en tant que salarié, qui ont fait peu d'investissements et qui sont autonomes dans la gestion de leur entreprise. Paradoxalement, nous avons observé que les personnes qui expriment le plus de difficultés et d'inquiétude vis-à-vis de l'avenir sont celles qui disposent a priori d'une rémunération plus sûre et d'une meilleure protection sociale du fait de leur activité salariée, qui ont un statut agricole plus protecteur mais qui, ayant davantage investi dans l'activité agricole, sont fortement endettées, ou qui ne sont pas autonomes pour la vente de leur produit.

Enfin, nos recherches concernant des individus, hommes et femmes, âgés de 20 à 60 ans donnent à penser que cette nouvelle norme ne se développe pas seulement parmi la jeunesse, population plus particulièrement étudiée par les trois auteurs, Eckert, Vultur, Bresson et que les territoires ruraux constituent un laboratoire très pertinent pour étudier les formes de travail atypiques et leur précarité.

Conclusion

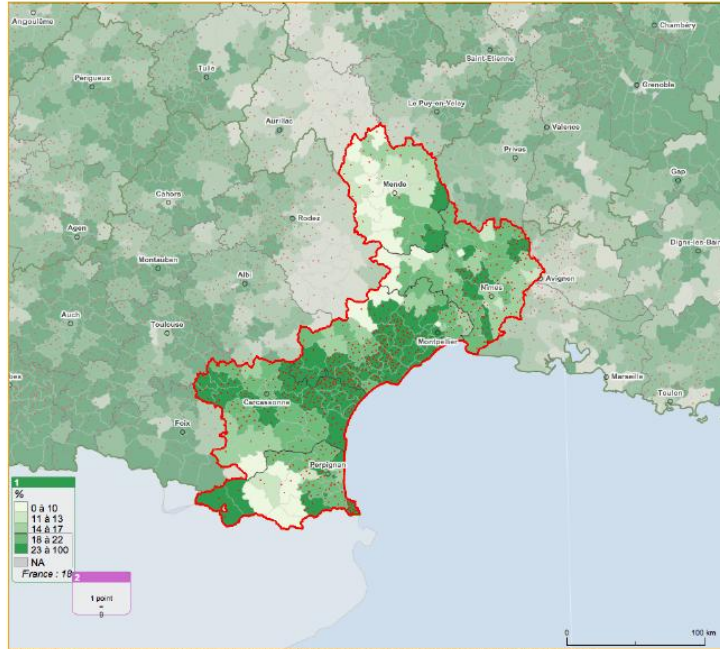
Nos travaux montrent que les liens entre pluriactivité et précarité ne sont pas systématiques, ni du point de vue des organisations en appui aux projets pluriactifs, ni du point de vue des pluriactifs eux-mêmes. Pour les organisations, la représentation de ce qui fait l'emploi « normal » et leur proximité au terrain sont très structurantes de leur point de vue sur les liens entre pluriactivité et précarité. Pour les pluriactifs, quelques soient les compromis faits ou envisagés entre sécurité matérielle et plaisir au travail dans le choix des activités combinées, la façon d'anticiper l'avenir, la situation au sein du parcours professionnel et de la trajectoire de vie semblent davantage structurantes de la précarité perçue.

Nos travaux illustrent une diversité de rapports à l'emploi et au travail, qui nous éloigne des slogans du type « travailler plus pour gagner plus » ou « travailler moins pour vivre mieux ». Ils contribuent aux réflexions non normatives sur le travail, et sur la question de la précarité en lien avec les formes de reconnaissance et les valeurs portées par un travail. En permettant aux institutions de développement agricole et rural de porter un nouveau regard sur la précarité dans les situations de travail atypiques, ils contribuent à faire évoluer la reconnaissance de la pluriactivité. Enfin, en proposant de nouveaux repères analytiques pour orienter l'accompagnement des pluriactifs, ils contribuent à aider les pluriactifs à trouver les compromis les plus satisfaisants pour eux-mêmes. En effet, nous constatons que les organisations d'accompagnement du Languedoc-Roussillon ont des visions relativement limitées des apports possibles de la pluriactivité sur l'évolution économique des territoires : recentrée autour de sa capacité de résilience qui en fait un atout dans la gestion des crises, la pluriactivité reste le vecteur du « petit », associé à l'idée de « fragile ». Par ailleurs, la grande majorité des organisations interrogées fait le lien entre pluriactivité et dynamique économique des territoires ruraux. Le maintien d'un secteur agricole, corrélé à l'accueil de nouvelles populations dans une zone rurale vue comme « difficile », est une des priorités des responsables du développement territorial et passe par la conception de dispositifs d'accompagnement adaptés à la pluriactivité.

Figure 1 : Proportion et répartition des pluriactifs parmi les chefs d'exploitation agricole et les coexploitants en 2010 (Agreste)



France par canton (par commune pour les DOM)



© Map 2011 - IGN GeoPa 2010 - Source : Agreste - Recensements agricoles (2010 provisoire) et estimations pour les communes non diffusibles

1 - part des chefs d'exploitation et coexploitants pluriactifs dans l'ensemble des chefs d'exploitation et coexploitants en 2010

Sont considérés ici comme pluriactifs les chefs d'exploitation et coexploitants qui en plus de leur activité agricole exercent une activité non agricole en dehors de l'exploitation.

2 - nombre de chefs d'exploitation et coexploitants pluriactifs en 2010

Sont considérés ici comme pluriactifs les chefs d'exploitation et coexploitants qui en plus de leur activité agricole exercent une activité non agricole en dehors de l'exploitation.

Tableau 1 : Organisations rencontrées par D'Alguédier (2010) ou Dubien (2010)

Echelle d'action		Nom de l'organisation	Public
REGION	Languedoc Roussillon	Conseil Régional Languedoc Roussillon	
		ADEAR Languedoc Roussillon (Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural)	Candidats à l'installation agricole progressive non aidée.
		AIRDIE (Association interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Économique) financeur solidaire en Languedoc Roussillon	Personnes qui créent leur activité et qui ne peuvent pas avoir accès au crédit bancaire pour financer leur projet, mais aussi personnes qui ne peuvent pas ou qui ne souhaitent pas rentrer dans le cadre de l'installation aidée (personnes trop âgées, pas la capacité professionnelle agricole ou en cours d'acquisition ...)
		Point info installation	Toute personne ayant un projet d'installation agricole.
SUPRA DEPARTEMENT	Sud Hérault et Aude	Énergies Alternatives (Coopérative d'activité et d'emploi)	Tout créateur d'activité hors agricole. Souvent demandeurs d'emploi qui, en parallèle de leur test, touchent le RSA et/ou les ASSEDIC. Public en test de son activité
	Gard et Sud Loère	Mine de Talents (Coopérative d'activité et d'emploi)	Personnes en création ou développement d'activité hors agricole, personnes souhaitant entreprendre « autrement ». Public en test de son activité
	Hérault et Tarn	Parc Naturel régional du Haut-Languedoc	Élus, habitants du PNR. Actifs cible privilégiés : les agriculteurs et prestataires touristiques
DEPARTEMENT	Gard	Solidarité Paysan Gard	Agriculteurs en difficulté
	Hérault	Terres Vivantes 34	Personnes en installation non aidée, projet dans cadre d'intervention de la MSA.
		MSA Languedoc (Mutuelle Sociale Agricole)	Agriculteurs en difficultés sociales, agriculteurs au RSA, cotisants solidaires.

		Accueil paysan 34	Agriculteurs (paysans) en diversification touristique. Depuis quelques années, Accueil Paysan est accessible aux personnes qui ne sont pas agriculteurs mais qui ont du patrimoine.
		ADASEA 34 (Association Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)	Candidats à l'installation agricole aidée
		Conseil Général 34 Département économie	Intervention auprès de collectifs mais pas directement auprès d'individus
		DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) antenne de Béziers	Toute personne ayant un dossier d'urbanisme à instruire
		CIVAM RACINES	Agriculteurs qui font de l'accueil éducatif à la ferme, et qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement.
		Gîtes de France Hérault	Propriétaires de gîtes
	Lozère	CIDFF Lozère	Femmes ayant besoin d'orientation réglementaires ou juridiques
INFRA DEPARTEMENT	Haut Languedoc et cœur d'Hérault	ARIAC (Coopérative d'activité et d'emploi)	Tout créateur d'activité hors agricole. Public en test de son activité
	Moitié ouest de l'Hérault	Boutique de gestion du Biterrois	Créateurs d'activité non agricole. Public assez précaire car bénéficiaire du RSA ou chômeur. En majorité commerces et services à la personne
	Haut Languedoc et Biterrois	Céméa-Ariès	Artistes, le plus souvent au RSA. Personnes en phase de réflexion sur leur projet
	Haut Languedoc et Nord du département	Chambre d'agriculture (antenne de Bédarieux)	Agriculteurs ou postulants à l'installation agricole
	Moitié Ouest de l'Hérault	Chambre de commerce et d'industrie (antenne de Béziers-St Pons)	Entreprise des secteurs du commerce et de l'industrie et créateurs
	Ouest de l'Hérault	Chambre des métiers et d'artisanat (antenne de Béziers)	Artisans et postulants

Hérault	Communauté de communes Coteaux et Châteaux	Habitants et entreprises de la CC
Hérault	Communauté de communes Montagne du Haut-Languedoc	Habitants de la CC. 20% d'agriculteurs
Ouest de l'Hérault	Conseil Général 34 RTAIE	public allocataire du RSA (12000 allocataires à peu près sur ce territoire)
Nord ouest de l'Hérault Haut Languedoc + Cœur d'Hérault	Groupement d'Employeur de l'Orb	Habitants du territoire. GE multisectoriel
Hérault	IFAD Lodève	Créateurs d'activité tourisme, artisanat, services, appui au retour à l'emploi. Majorité du public demandeur d'emploi et RSA
Hérault	Pays Haut Languedoc et Vignobles	Tout entrepreneur et créateur du territoire
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Régie de Développement local Pays Haut Languedoc et Vignobles Hérault	Bénéficiaires du RSA, jeunes en recherche d'emploi, travailleurs handicapés, parents isolés et demandeurs d'emploi

Tableau 2 : Présentation des pluriactifs rencontrés par Sauvaigo (2010)

Prénom	âge	Activités
Colas	Environ 50 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Cultivateur (25 ha) + viticulteur (15 ha) • Agent de service, fonctionnaire en hôpital psychiatrique (temps plein = 180 jours de travail / an) • Achat-revente : Commerce ambulante de fruits et légumes
David	56 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié à la DDE (mécanicien responsable matériel) • Cultivateur (9 ha) et viticulteur (3 ha) • 1^{er} adjoint
Frédéric	Environ 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller viticole en chambre d'agriculture • Vigneron (11 ha) • Conseiller municipal
Georges	20-30 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage bio et vente directe (local) • Achat-revente de produits bios dans local
Justin	38 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant d'une cave coopérative • Exploitation viticole (13 ha)
Max	48 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié à mi-temps dans un pressing • Éleveur de brebis (40) • Coupe de bois et vente de bois de chauffage • Ruche, vente de miel • Ferrailleur
Pierre	Environ 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié dans un laboratoire d'œnologie • Exploitant viticole (18 ha)
Paul	Environ 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Viticulteur (10 ha), • Mécanicien agricole, • Ferronnerie, • Sourcier
Simon	51 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Production et commercialisation de légumes • Achat-revente à domicile de fruits et légumes
Tania	52 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Production et transformation de fruits et légumes • Édition de livres d'art
Victor	51 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage, ruche et marché de Noël de Bruxelles durant cinq semaines
Anne	40-45 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Salariée au Greta à temps partiel • Activité touristique et de loisir : balades en ânes, yourte et tipi

Tableau 3 : personnes accompagnées dans la mise en place d'un projet pluriactif rencontrées par Tallon (2011)

	Age	Activités
Gabrielle	55 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Salariée dans une pépinière • Création d'une pépinière de plant truffier
Mathilde	33 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Production de plantes aquatiques et carnivores, ornementales • Confection de bassins aquatiques
Brigitte	53 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Créatrice de chapeau, activité artisanale de travaux de fils et d'aiguilles • Assistance familiale
Nathalie	45 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Élevage de chèvres • Maraîchage • Services à la personne
Cécile	39 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Artisanat (figurines et jeux de société) • Enseignante de capoeira
Colette	48 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Services à la personne • maraîchage
Frédérika	52 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Production de plants d'ornement
Sarah	33 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Décoration d'intérieur • Projet de boutique de décoration
Lola	49 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Créatrice de bijoux • Maraichage • Gîtes écologiques
Michelle	51 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Vente en ligne de partitions de musique • Accueil de cavaliers
Ambre	35 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur de yoga • Praticienne et formatrice en thérapie énergétique • Accompagnement à la naissance

Tableau 4 : Caractéristiques principales des types de compromis entre sécurité matérielle et plaisir au travail

<p>Type 1 : Une activité alimentaire qui subventionne une activité riche de sens</p>	<p>Une activité source de plaisir</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 activité salariée stable, apportant sécurité matérielle et protection sociale mais manquant d'intérêt et de sens - 1 autre activité n'apportant pas de sécurité financière, parfois même coûteuse ou mettant en danger le système d'activité, mais activité plus riche de sens, de reconnaissance sociale, professionnelle, ou familiale, de plaisir
<p>Type 2 : Des activités vécues comme se nuisant les unes les autres</p>	<p>Sécurité matérielle et plaisir au travail en danger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la combinaison d'activités est vécue comme spoliante aussi bien en termes de sécurité matérielle que de plaisir au travail : difficultés économiques, difficultés d'insertion sociale, difficultés de reconnaissance professionnelle, difficultés d'organisation du travail
<p>Type 3 : Un bouquet évolutif d'activités complémentaires</p>	<p>Plusieurs activités sources de plaisir</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les activités se complètent et participent à la sécurité matérielle. - plusieurs activités sont source de plaisir - les activités sont très évolutives d'une année sur l'autre - les activités sont en synergie, notamment sur le plan des réseaux sociaux qu'elles mobilisent
<p>Type 4 : Des activités indépendantes, choisies pour leur sens</p>	<p>Toutes les activités sources de plaisir</p> <ul style="list-style-type: none"> - certaines activités ne contribuent pas à la sécurité matérielle - toutes les activités sont source de plaisir - les activités sont relativement stables

3. Références bibliographiques

- Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond M., Villers S. & Fabre D.; (2009). Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural. Rapport IGAS N°RM2009-102P / CGAAER N°1883. Paris: Inspection générale des affaires sociales - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, rapport. septembre 2009.
- Billiard I., Debordeaux D. & Lurol M. ; (2000). Vivre la précarité, trajectoires et projets de vie. La Tour d'Aigues: éd. de l'Aube. 287 p.
- Bresson Maryse; (2011). La précarité : une catégorie d'analyse pertinente des enjeux de la norme d'emploi et des situations sociales « d'entre deux ». In Sociologies [en ligne].
- D'Aldéguier Gabrielle ; (2010). La question du genre dans la pluriactivité. Comprendre les positions des femmes pluriactives dans le milieu rural en Languedoc Roussillon pour améliorer les dispositifs d'accompagnement locaux. . Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur en agriculture, Ecole d'agriculture de Purpan, Toulouse.
- DRJSCS (2011). Les minima sociaux en Languedoc-Roussillon : 2009 : l'entrée en vigueur du rSa in Les dossiers de la DRJSCS, (1) Février 2011.
- Dubien Aurélie ; (2010). Identification de registres de justification de la pluriactivité pour l'accompagnement. Application au territoire du Haut-Languedoc héraultais Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, AgroSup, Dijon.
- Eckert Henri ; (2010). « Précarité » dites-vous ? In Sociologies [en ligne].
- FNCUMA ; (2003). Précarité et exclusion en France : quelques éléments de diagnostic [en ligne]. Consulté le 06/08/2010. Note de synthèse FNCUMA/projet STEP. FNCUMA, 5 p., rapport. mars 2003.
- Gasselin Pierre ; (2011). Co-conception d'une politique publique pour une région arrière du développement : le cas de la pluri-activité en Languedoc-Roussillon. In Pour 212.
- Pagès A. ; (2001). Pauvreté et exclusion en milieu rural français in Etudes Rurales, (n°159-160):10
- Paugam Serge ; (2000). Le salarié de la précarité, nouvelles formes d'intégrations professionnelles. PUF.
- Sauvaigo Cindy ; (2010). Avoir plusieurs activités professionnelles. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master professionnel en sociologie appliquée de l'université de Lyon 2 Lumière, Lyon.
- Tallon Hélène, Valette Elodie, Dério Pierre ; (2009). Les projets pluriactifs en zone rurale, entre ancrage territorial et mobilité spatiale ou professionnelle. Le cas des « hauts-cantons » du département de l'Hérault in ASRDLF (Ed.), XLVI^e Colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française. "Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux" - Clermont-Ferrand, France - Les 6, 7 et 8 juillet 2009, p. 18.
- Tallon Hélène ; (2011). Pluriactivité et accompagnement : un territoire à l'épreuve. Une expérimentation par la formation menée dans le Haut-Languedoc (Hérault). In Thèse de doctorat, UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER III, Montpellier.
- Vultur Mircea ; (2010). La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail. In Sociologies [en ligne].